

# LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

15 juillet 2012 – N° 85 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire  
• 02 41 51 73 79

• [georges.douspis@wanadoo.fr](mailto:georges.douspis@wanadoo.fr) - [www.lalibrepensee.com](http://www.lalibrepensee.com)

## SOMMAIRE :

- P 1 = - Antonio Gomès.
- P 2 = - Les mutilations et les Eglises.
- P 5 = - Adhésions.

## ANTONIO GOMÈS

Notre camarade Tonio est décédé samedi 7 juillet et a été incinéré vendredi 13 à Savigny (37). Nous étions 6 représentants du Groupe Combiere : Paulette, Ghislaine, Nicole, Christian, Dany, Georges.

A la demande de Marie-Hélène, l'épouse de Tonio, nous avons pris la parole devant une salle comble et prononcé quelques mots que voici :

« Mon cher Tonio, notre camarade, mon ami, le groupe James Combiere de la Libre Pensée de Saumur s'honore de t'avoir compté parmi ses membres. Tu nous avais rejoints à la suite de ta rencontre avec Bernard qui hélas nous a quittés aussi depuis lors. C'était la décision mûrement réfléchie, l'acte raisonnable d'un homme raisonnable qui a observé autour de lui et analysé les innombrables manifestations de l'obscurantisme clérical.

Tu nous avais rejoints, parce que tu entendais travailler à l'émergence d'une société fondée sur la Raison dans la grande tradition des Lumières du 18ème siècle, d'une société enfin libérée des superstitions et des interdits religieux qui barrent la route aux progrès dans tous les domaines, de la culture à la science en passant par la médecine et le droit. Tu ne pouvais plus accepter que des gens qui s'autoproclament « **bergers d'un troupeau** » (les bergers ce sont eux bien sûr, le troupeau c'est nous, évidemment !!) décident pour les autres ce qui est bien et ce qui est mal, condamnent les plus grands savants comme Galilée et Darwin, mettent leurs œuvres à l'index quand ils n'ont plus eu la puissance nécessaire pour les envoyer au bûcher.

Tonio, mon ami, nous conserverons de toi ces images que notre camarade Jean Paul Baron me rappelait il y a peu. Voici ce qu'il m'écrivait : « *Je garde le souvenir d'un Tonio plein d'entrain lors de deux montées à Paris (Centenaire de la loi de 1905 et gymnase Japy pour la venue de Ratzinger). Je le revois portant avec fierté le tee-shirt à l'effigie de Louise Michel.* » et qui ajoutait pour exprimer sa tristesse : « *C'est terrible de voir partir quelqu'un d'aussi jeune dans de telles conditions.* »

C'est là un sentiment que je partage pleinement avec tous les libres penseurs de notre petit groupe saumurois.

Nous ne te disons pas adieu, et pour cause !

Nous ne te disons pas au revoir non plus, pour les mêmes raisons !

Mais nous tenons à saluer ta mémoire et à te remercier d'avoir participé à la lutte:

- contre les obscurantismes de toute nature,
- pour la défense de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat,
- pour la laïcité,

- Et bien sûr, pour la liberté de pensée.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à ton épouse, à tes enfants et à tes proches, nous tenons à les assurer de notre soutien dans ces moments si difficiles.  
Le Groupe James Combier de la Libre Pensée de Saumur continuera ton combat.



**Mon cher ami,**

**Avec mes sympathies pour la famille de notre camarade Antonio GOMES, je ne manquerai pas de le citer dans les camarades disparus pour lui rendre hommage.**

**Amitiés républicaines et laïques.**

**Marc BLONDEL**



## **ÉGLISES ET MUTILATIONS**

En finir avec ces pratiques barbares est une nécessité absolue.

Un tribunal de Cologne, en Allemagne, a eu le courage de condamner la circoncision au grand dam de toutes les Eglises, unies comme les doigts de la main dans leur réprobation de ce qu'elles considèrent comme une atteinte insupportable à la liberté religieuse, comme si une mutilation génitale n'était plus une mutilation dès lors qu'elle se trouve dictée par le Très Haut qui s'adressa, paraît-il, ainsi à *Abraham*:

*"Pour toi, sois fidèle à mon alliance, toi et ta postérité après toi dans tous les âges. Voici le pacte que vous observerez, qui est entre moi et vous, jusqu'à ta dernière postérité: circoncire tout mâle d'entre vous. Vous retrancherez la chair de votre excroissance, et ce sera un symbole d'alliance entre moi et vous. A l'âge de huit jours, que tout mâle, dans vos générations, soit circoncis par vous; même l'enfant né dans ta maison, ou acheté à prix d'argent parmi les fils de l'étranger, qui ne sont pas de ta race. Oui, il sera circoncis, l'enfant de ta maison ou celui que tu auras acheté; et mon alliance, à perpétuité, sera gravée dans votre chair. Et le mâle incirconcis, qui n'aura pas retranché la chair de son excroissance, sera supprimé lui-même du sein de son peuple pour avoir enfreint mon alliance."*<sup>1</sup>

Comme un seul homme, le rabbin, l'évêque, l'imam, tous fort braves gens offusqués d'une telle outrecuidance, et quels que fussent leurs désaccords antérieurs, se sont dressés contre le juge inique qui a osé défendre l'enfant incapable de protester contre des mutilations imposées par la « tradition religieuse ».

Mais quid du jugement réel ?

Il fait de la circoncision un délit pénal car elle « *modifie durablement et de manière irréparable le corps d'un enfant* » ce qui est incontestable, et considère, en parfait accord avec la convention de l'ONU sur le droit des enfants, que « *Le droit d'un enfant à son intégrité physique prime sur le droit des parents* ». Le tribunal précise par ailleurs que la liberté de religion et le droit des parents ne sont pas remis en question si ceux-ci attendent que l'enfant soit majeur et décide de lui-même s'il entend être circoncis ou non.

Peut-on trouver un jugement plus modéré et de bon sens ?

Cependant il a provoqué un déluge de réactions furieuses. « *Dieter Graumann, président du Conseil central des juifs en Allemagne, a estimé qu'il s'agissait d'« une intervention gravissime et sans précédent dans les prérogatives des communautés religieuses » et a demandé l'intervention des députés. Même*

<sup>1</sup> Pentateuque – Génèse – Le'h Le'Ha – Chap 17 – V 12.



### **Bulletin d'adhésion**

**- Nom :**

**- Prénom :**

**- Adresse : Rue :**

**Code postal :**

**Ville :**

**A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire**